

Montréal, le 7 décembre 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Transition énergétique Québec (TEQ), Hydro-Québec distribution (HQD), Énergir, Gazifère et Association québécoise du propane et Association canadienne du propane (AQP-ACP)

Objet: Demande relative au Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023
Dossier Régie : R-4043-2018

Chers confrères,

La Régie de l'énergie a pris connaissance des demandes de HQD, d'Énergir et de l'AQP-ACP, lui demandant de leur accorder un délai additionnel **jusqu'au 17 décembre 2018**, pour répondre aux demandes de renseignements qui leur ont été adressées dans le cadre de l'aspect 2 du dossier mentionné en titre ([C-HQD-0012](#)), ([C-Énergir-0012](#)) et ([C-AQP-ACP-0019](#)).

Énergir soumet que pour des raisons d'équité procédurale et de saine administration du processus réglementaire, un tel report de l'échéance pour le dépôt des réponses aux demandes de renseignements devrait être également accordé à TEQ et Gazifère.

Par la présente, la Régie accorde à HQD, Énergir et à l'AQP-ACP, le délai demandé et permet à TEQ et à Gazifère de s'en prévaloir également, le cas échéant. Elle ordonne donc à ces participants de lui transmettre leurs réponses aux demandes de renseignements en cause **au plus tard le 17 décembre 2018** et n'accordera pas d'autres délai à cet égard afin de ne pas compromettre la date prévue du dépôt de la preuve des intervenants du 10 janvier 2019, non plus que la tenue de l'audience.

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml

